

Minister of the Environment



Ministre de l'Environnement

The Honourable L'honorable

Jim Prentice

Ottawa, Canada K1A 0H3

29 MARS 2010

L'honorable John Gerretsen, M.P.P.
Ministre de l'Environnement
Gouvernement de l'Ontario
135, avenue St. Clair Ouest, 12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2T5

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de confirmer notre entente mutuelle en ce qui a trait à la prolongation de *l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs* pour une durée d'un an.

L'Accord Canada-Ontario actuel prend fin le 31 mars 2010. Cependant, aux termes de l'article XI, le Canada et l'Ontario sont en mesure de modifier l'Accord Canada-Ontario au moyen d'un échange de lettres faisant état de la modification et de la date de son entrée en vigueur. Nous avons convenu, au nom de nos gouvernements respectifs, de modifier l'Accord Canada-Ontario en prolongeant sa durée jusqu'au 31 mars 2011 et de fixer la date d'entrée en vigueur de la modification au 31 mars 2010. Nous avons aussi convenu que nos lettres respectives confirmant la prolongation d'un an devaient être considérées comme faisant partie intégrante de l'Accord Canada-Ontario.

Depuis 1971, le Canada et l'Ontario ont travaillé de concert sous le régime d'une série d'accords relatifs aux Grands Lacs qui ont orienté nos efforts en vue d'améliorer la qualité de l'environnement du bassin des Grands Lacs et qui ont aidé le Canada à respecter ses obligations en vertu de *l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* du Canada et des États-Unis. Comme vous le savez, le Canada et les États-Unis ont fait part, en juin 2009, de leur intention de négocier des modifications à *l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* en vue de le renforcer et de le moderniser de sorte qu'il soit adapté aux nouvelles réalités. Le processus de modification nécessitera une durée d'environ un an. Nous avons donc convenu qu'il était crucial pour le Canada et l'Ontario de poursuivre leur collaboration dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario afin que nos efforts visant à protéger et à assainir les Grands Lacs se poursuivent tout au long de ce processus de modification.

.../2



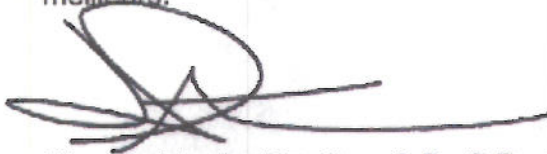
Canada



J'envisage avec enthousiasme la poursuite de nos efforts visant à protéger et à assainir les Grands Lacs. Le gouvernement du Canada s'engage à travailler avec le gouvernement de l'Ontario sous le régime de l'Accord Canada-Ontario existant et à négocier un nouvel accord dès que les modifications auront été apportées à l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*.

Les Grands Lacs occupent une place prépondérante dans la vie physique, sociale et économique du Canada, et l'engagement soutenu de l'Ontario envers leur conservation et leur protection est grandement apprécié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jim Prentice', written over a horizontal line.

L'honorable Jim Prentice, C.P., C.R., député

c.c. : L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
L'honorable Gail Shea, C.P., députée
L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée
L'honorable Christian Paradis, C.P., député
L'honorable John Baird, C.P., député